

L'ESCARBOUCLE★

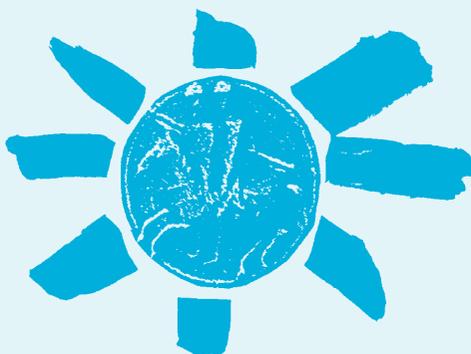
* ESCARBOUCLE pierre précieuse et figure héraldique ornant le bouclier à 8 rais des Chevaliers du Temple



BULLETIN
TRIMESTRIEL
D'INFORMATION

18 décembre 2008

N° 73 - 4,00 €



LES AMIS
DU PARC
NATUREL
RÉGIONAL
DE LA FORÊT
D'ORIENT



La maison bleue par Claude BOYER

SOMMAIRE

- Deux sites exceptionnels..... p. 2
- Au fil de l'eau, au fil de l'Aube..... p. 3
- Relais de poste maison Tonda à Lesmont..... p. 4 et 5
- Festival de la photo à Montier-en-Der..... p. 5
- Un ami nous a quittés..... p. 6
- Actualités du parc..... p. 6
- Groupes de travail de la commission environnement..... p. 7
- Animations..... p. 8

EDITORIAL

Aurons-nous un troisième centre d'enfouissement de déchets nucléaires dans notre région ?

Tout porte à le croire. Le sous-sol argileux s'y prête, la proximité des autres centres est un avantage pour le gestionnaire, la population plutôt clairsemée n'oppose pas de grande résistance... et l'appât de l'accompagnement financier du projet a déjà convaincu plusieurs conseils municipaux. Notre propos d'aujourd'hui n'est pas de débattre pour ou contre le nucléaire... même si nous savons très bien que si nous continuons à développer le tout nucléaire, il faudra créer bien d'autres centres d'enfouissement de déchets... avant que ceux-ci dont la vie est longue soient complètement inoffensifs. En tout cas, même s'il faut à tout prix inciter aux économies d'énergie et développer les énergies renouvelables, actuellement on ne peut pas se passer du nucléaire et ces déchets existent. Doivent-ils être enfouis? c'est une question, doivent ils surtout être déplacés sur de longues distances avec les risques que cela comporte? c'est une autre question. On nous dira qu'il est toujours facile de dire « pas dans mon jardin ! » et c'est vrai, mais est-ce une raison pour dire « que dans mon jardin » ? L'Aube accueille déjà deux centres de déchets, ce n'est pas le seul territoire approprié, le risque zéro n'existe pas et les nuisances au mieux s'additionnent, au pire se multiplient.

Le mode de consultation des communes a été surprenant : comment laisser la décision de candidature au seul conseil municipal d'une commune alors que c'est tout un territoire qui sera concerné et qui subira obligatoirement risques ou, au minimum, désagréments (ne serait ce que ceux liés au transport) ?

Comment accepter d'entendre que les maires « ont été élus pour prendre ce type de décision » alors qu'ils engagent des générations qu'ils ne connaîtront pas. N'auraient-ils pas intérêt à asseoir la légitimité de leur engagement sur une consultation des habitants ?

L'article 49 de la charte du Parc en cours d'approbation est clair : « l'état et les signataires s'engagent à ne pas implanter sur le territoire du Parc de nouveaux CET, ni aucun incinérateur, ni centre de stockage de déchets nucléaires ». Si la charte est approuvée, si nous arrivons à conserver ce label Parc pour la préservation, la mise en valeur, l'attrait et l'exemplarité de notre territoire, trois communes au moins (Brienne, Saint-Léger-sous-Brienne, Radonvilliers) devraient, si leur candidature est retenue par l'ANDRA, avoir un choix à faire : garder leur image d'appartenance à un Parc naturel ou accueillir un centre de déchets nucléaires.

Armande SPILMANN



*L'association vous souhaite
une heureuse année 2009*

ENVIRONNEMENT

DEUX SITES EXCEPTIONNELS



Etang de l'Emprunt, Y. Brouillard, CPNCA

Sur délibération du conseil municipal, la commune de Dosches a décidé de confier la gestion de la Pelouse à orchidées de la Côte aux Suisses et de l'Étang de l'Emprunt au Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne, en collaboration avec le Parc naturel régional de la Forêt d'Orient.

Ces 2 sites abritent en effet une remarquable diversité d'espèces animales et végétales rares et menacées de disparition. Plusieurs de ces espèces sont légalement protégées. L'intérêt patrimonial remarquable de ces 2 sites doit donc impérativement être préservé pour pouvoir être transmis intact aux générations futures. Une convention pluriannuelle de gestion a été signée entre le PNRFO, l'Office National des Forêts et le Conservatoire en avril 2008.

La Pelouse de la Côte aux Suisses, située au pied du célèbre Moulin à Vent, abrite plus de 80 espèces végétales différentes, parmi lesquelles le Gaillet de Fleurot, une plante rare et menacée à l'échelle de l'Europe entière. Le site compte également 6 espèces d'orchidées sauvages. En collaboration avec la commune de Dosches, le Conservatoire et le PNRFO ont effectué des travaux de débroussaillage de la pelouse début 2008 afin de rendre le milieu le plus favorable possible à ces espèces remarquables. Depuis l'été 2008, un pâturage caprin a été mis en place afin de maintenir la pelouse ouverte sur le long terme. Deux chèvres, « Vedette » et « Victoire », ont été adoptées à la SPA. La commune de Dosches est ainsi devenue « famille d'accueil ». Ces deux animaux ont redécouvert le bonheur de paître en milieu naturel, pour le plus grand plaisir des visiteurs tout en permettant l'entretien écologique de la pelouse.

La signature d'un Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APPB), une procédure de mise en protection légale de la pelouse, est également envisagée, de même qu'une convention avec l'Association des Moulins à Vent Champenois afin de préserver une station de Gaillet de Fleurot sur un éboulis crayeux. A terme, c'est la valorisation de l'ensemble du site qui sera envisagée (Moulin à Vent et Grange champenoise, Pelouse sèche). Un projet de conception de panneaux, plaquettes et

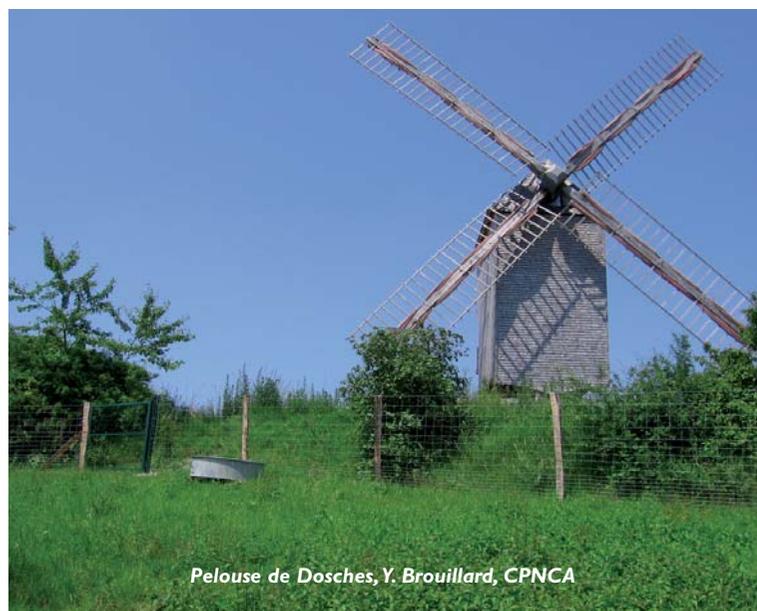
La commune de Dosches, le Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne et le Parc naturel régional de la Forêt d'Orient partenaires pour la sauvegarde et la gestion durables de 2 sites naturels de fort intérêt écologique.

livrets thématiques pour les scolaires et le grand public est à l'étude avec la commune.

L'Étang de l'Emprunt, caché dans le massif forestier des Bas-Bois, est une petite zone humide marécageuse d'intérêt exceptionnel. Ce petit marais est issu de l'extraction ancienne de terre au moment de la création de l'ancienne ligne de chemin de fer. Ce site hors du commun a la particularité de présenter à la fois des milieux humides, secs et intermédiaires. Cette particularité écologique a permis le développement d'espèces végétales très rares dans l'Aube, comme l'Epipactis des marais, une orchidée en forte régression dans notre région. Ce site présente également un grand intérêt pour les espèces animales (oiseaux, amphibiens et insectes). La richesse écologique du site lui a valu d'intégrer le Réseau NATURA 2000.

Le Conservatoire va observer pendant les années prochaines le fonctionnement des milieux et leur évolution. Si nécessaire, des travaux de gestion écologique seront réalisés à l'avenir via des financements NATURA 2000.

Yohann BROUILLARD
Chargé de mission Aube, CPNCA



Pelouse de Dosches, Y. Brouillard, CPNCA

AU FIL DE L'EAU, AU FIL DE L'AUBE

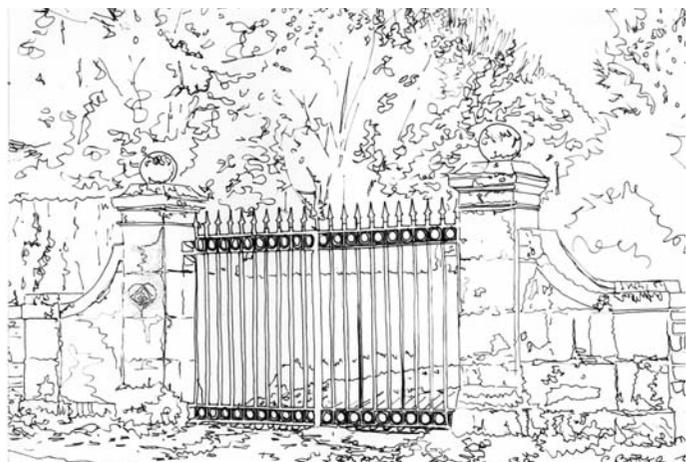
**Il y a un peu de temps...
quelque soixante dix ans, Claude Boyer,
habitant de Brienne-le-Château, est tombé
amoureux d'un territoire, le nôtre, et plus
particulièrement d'une rivière : l'Aube.**

Doté dès son plus jeune âge d'un joli coup de crayon qui lui permettait de dessiner pour son plaisir, il a lors de sa retraite appris les rudiments de l'aquarelle avec les amis du Parc au cours d'un stage animé par Annie Pincaut. Une technique légère, toute en nuances et en transparence, qui a été pour lui une révélation puisqu'elle lui a permis de traduire ses observations et ses émotions.

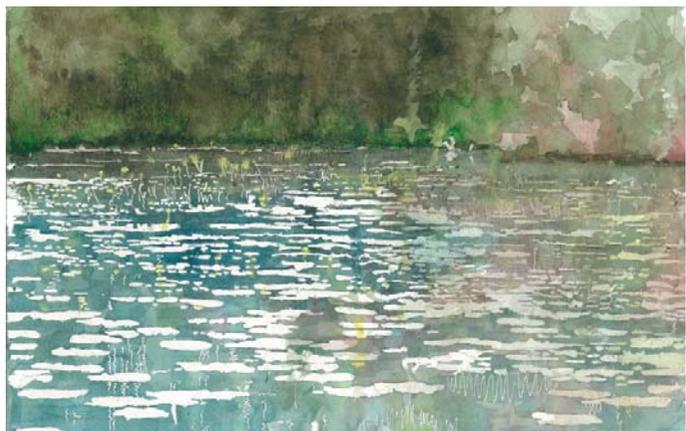
En aub'sédé de l'Aube « son amoureuse », il l'a aub'servée, avec aub'stination jusqu'à l'aub'tenir au bout de son pinceau...

Depuis sa source en Haute-Marne sur le plateau de Langres, il a traqué le petit ruisseau puis la rivière, dans ses courants ou dans sa paresse, à travers les arbres, au pied des roselières, sous le soleil ou dans les nuages. D'une rive à l'autre, il l'a suivie dans sa traversée du Parc : de Bossancourt à Molins, du moulin d'en bas au pont d'or, de l'autre monde à basse fontaine, de sa capture pour l'alimentation des lacs Amance et Temple à sa restitution.

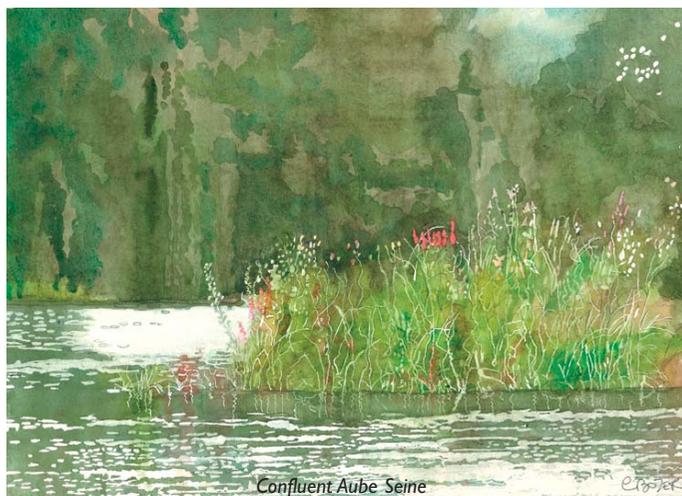
Comme elle est changeante, il a du l'immobiliser pour la garder avec des reportages photographiques qui lui ont ensuite permis



Une grille vers la liberté



Les nénuphars de saron



Confluent Aube Seine

de prendre le temps de restituer les paysages entrevus dans ces instants fugaces où la lumière est généreuse et les reflets moirés.

Claude Boyer par ses aquarelles souhaite partager son goût pour la nature, la rivière il veut « la faire aimer pour la faire respecter ». Il dit que c'est gagné quand les observateurs de ses peintures disent : je vais retrouver cet endroit !

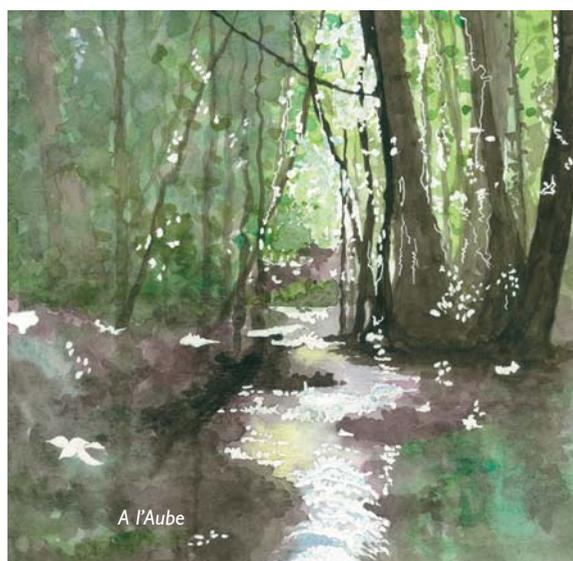
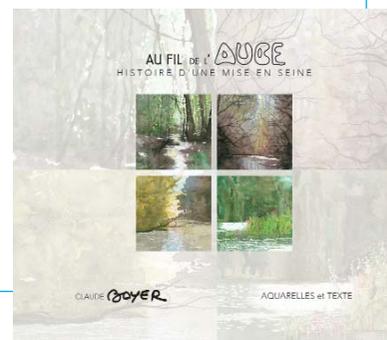
L'Aube quitte l'Aube après Boulages, pour entrer dans la Marne jusqu'à son confluent et à sa « mise en Seine » après Anglure où dit notre artiste poète « elle perd ses eaux sans rien enfanter ! »

Armande SPILMANN

Claude Boyer a exposé ses aquarelles à la maison du Parc du 24 octobre au 3 décembre, vous pourrez également le retrouver en février ou mars à Troyes, lieu à préciser.

Il est également l'auteur d'un très beau livre regroupant aquarelles et commentaires disponible actuellement auprès de l'auteur et prochainement en librairie.

Claude BOYER,
25 Boulevard Napoléon,
10500 Brienne le Château,
03 25 92 84 75



A l'Aube

PATRIMOINE



Détail des arcades de la galerie, photo SDAP.

Elle daterait de 1577 d'après une inscription laissée sur une des poutres. Cette maison a été identifiée d'après des relevés de mesures menés par le Centre de Recherches sur les Monuments Historiques en 1944 dans un ouvrage intitulé *Maisons à Pan de Bois, Etudes de structures*, vol.4. Il s'agissait de livrer un premier état de conservation des maisons à pans de bois remarquables. Cette maison sise Grande rue à Lesmont est isolée, de plan rectangulaire avec une disposition des poteaux et une découpe des liens formant une frise d'arcades. Quant à la galerie extérieure, elle est typique de la fin du XVI^e siècle. Des éléments analogues tels que les façades plates sans encorbellement, la sablière unique à chaque étage, la charpente à pannes avec doublement des arbalétriers, les abouts de poutres apparents, les fenêtres en hauteur entre deux poteaux sans meneaux, les lucarnes à chevrons saillants et des assemblages en croix de saint-andré se retrouvent sur une série de maisons champenoises à Chavanges (ancien grenier à sel situé près de l'église) et à Troyes (rue Boucherat, rue de la Monnaie, rue Linard-Gonthier).

Les enjeux du présent

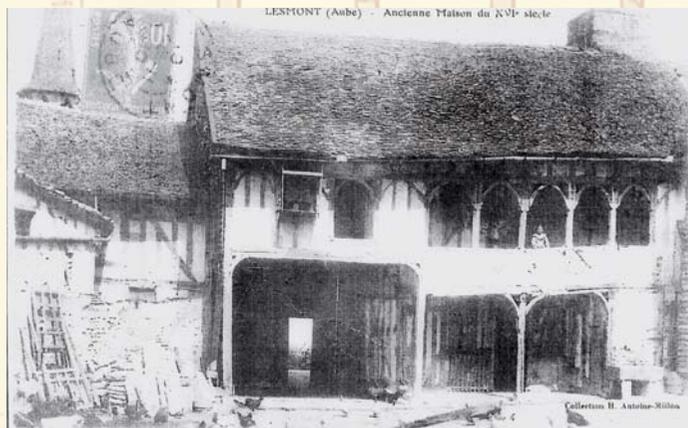
La maison fait actuellement l'objet d'une étude historique qui va permettre d'une part d'identifier les propriétaires précédents et d'autre part de connaître l'évolution des techniques dans la conception du bâti à ossatures bois. D'après les premiers éléments de la recherche, on remonte la trace des propriétaires jusqu'en 1807 grâce au cadastre napoléonien et aux actes sous seing privé. Il semblerait que le bâti a peu évolué au cours du XIX^e siècle jusqu'à nos jours comme nous le montre une carte postale conservée aux archives départementales de l'Aube. Le nombre d'ouverture n'a subi aucune modification : une porte charretière et onze ouvertures ordinaires (fenêtres) possédant toujours leur mécanisme de fermeture d'origine. La prise en compte des éléments historiques et architecturaux doit apporter un nouveau regard



Façade sur rue, photo Aurélie Louis

LA MAISON TONDA

Le département de l'Aube conserve un certain nombre d'édifices, de bâtisses construites en pan de bois. La maison Tonda fait partie de ces maisons à pans de bois exceptionnelles tant par sa qualité de conservation que par son architecture caractéristique du XVI^e siècle. Depuis son inscription au titre des monuments historiques en 1982, la maison porte le nom des actuels propriétaires.



Carte postale ancienne, archive SDAP

sur le tissu du vieux Lesmont et permettre l'identification des ensembles anciens à pan de bois (relais de poste, pigeonniers, granges...). L'apport de science nouvelle comme l'étude de datation par dendrochronologie permettrait d'affiner les datations des structures bâties par la comparaison des séries de croissance des cernes de bois. Les journées d'étude sur l'histoire de la construction en pan de bois qui se sont déroulées le 21 et 22 novembre dernier à la maison du patrimoine de Saint-Julien-les-Villas ont permis de fournir des éléments de réponse.

Aujourd'hui l'état sanitaire de la maison confirme de graves désordres architecturaux occasionnés par le ruissellement des eaux de pluie provenant des voiries qui s'infiltrent dans les différentes parties basses des pans de bois porteurs. Les conséquences sont inquiétantes pour la stabilité de la maison. La présence d'humidité permanente liée à l'encaissement des murs a entraîné l'affaissement des soubassements, l'absence de ventilation naturelle, le développement et la propagation de moisissures et de lichens. Le problème d'encaissement des soubassements a été provoqué par une décision du rehaussement des

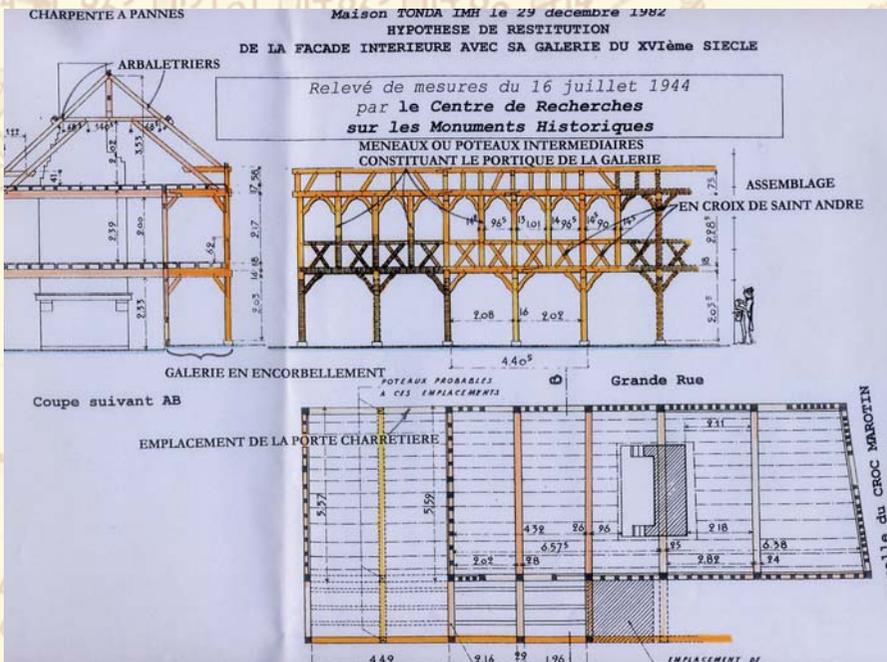
SE DE RESTITUTION
AVEC SA GALERIE DU XVIème SIECLE

TONDA À LESMONT

chaussées aux abords de la maison il y a quelques années. Les travaux n'ont pas tenu compte des niveaux de seuil des habitations. La maison est donc en danger, certains pans de bois sont dans un état de pourrissement et les poutres sablières n'assurent plus la stabilité des façades bois situées sur rues. Aujourd'hui les services de Monsieur l'architecte des Bâtiments de France ont pour mission de résoudre les désagréments et de stabiliser ces désordres rapidement.

Des travaux sont donc nécessaires pour la sauvegarde de ce bâti ancien. La question d'authenticité prend ici toute son importance. L'intervention doit déboucher sur la conservation d'un maximum de matière ancienne pour éviter l'altération de la substance originelle. La déontologie de la restauration se pose aujourd'hui de cette façon.

M^{lle} Aurélie Louis
DEA Histoire, Espaces et Cultures.



Relevé de mesures par le Centre de Recherches sur les Monuments Historiques
fonds documentaire du Service Départemental des Bâtiments de France (SDAP)

LEXIQUE

Encorbellement : Pièces de bois d'un plancher, solives ou poutres disposées en saillie, en porte à faux, de dépassement plus ou moins important, sur le niveau inférieur, le plus souvent le rez-de-chaussée, en bois ou en pierre.

Charpente à pannes : A chaque type de comble correspond un type de charpente. C'est une poutre horizontale portée de ferme à ferme, supportant une partie de la toiture.

Arbalétriers : La ferme comprend deux arbalétriers. Elles supportent les pannes sur lesquelles sont posés les chevrons. Pièce oblique principale supportant un versant du toit.

Meneaux : Chacune des barres verticales et transversales d'une croisée.

Lucarne à chevrons saillants : Un chevron saillant est la pièce de bois équarri sur laquelle on fixe les lattes qui soutiennent la toiture. Une lucarne composée laisse voir les chevrons.

Croix de saint-andré : La disposition des bois de façade est très variée suivant un système de contreventement, constitué de pièces obliques qui s'opposent au « roulement » des pans de bois. Deux décharges entrecroisées forment une grande croix de saint-andré.

Dendrochronologie : Méthode de datation du bois par l'étude des anneaux de croissance des arbres.

Porte charretière : Porte aménagée entre l'intérieur et l'extérieur d'une habitation pour permettre le passage des charrettes.

ON A VU

12^e édition du festival international de photo animalière : la nature en beauté

Il appartient déjà au passé mais reste au cœur des discussions cette année encore !

Fort de leur succès, les organisateurs du festival 2008 ont présenté les clichés quatre jours entiers et l'initiative s'est vue récompensée par un nombre record de festivaliers : 37 125 ! Guidés par le ballet incessant des grues dans le ciel, ils ont répondu au rendez-vous incontournable des amoureux de nature et de photographie.

Il fallait s'armer de patience pour pouvoir admirer près de 6 000 clichés présentés sur les 14 sites de Montier-en-der et alentour : on se bousculait aux panneaux ! Pour le grand concours, le jury en aura présélectionné 62. Un exercice délicat et passionnant, dont le résultat était présenté à la halle aux Blés de Montier. Faune et Flore s'y volaient la vedette, mais c'est une hermine suspendue en plein vol par Eric Dragesco qui remporta le prix du jury .

D'un site à l'autre emmitoufflé contre un vent glacé, le badaud allait avidement d'une nature magnifiée par les photographes. Comment oublier les bisons majestueux et inquiétants de J. Brandebourg, les grenouilles aux œufs fraîchement pondus surprises par M. Loup, ou encore les lépidoptères de J. Haras : des plus délicates créations de mère nature ? La liste serait infinie.

Les productions des jeunes n'avaient rien à envier à celles des grands : regards subjuguants, et d'une patience remarquable.

C'est le beau message délivré cette année encore par le festival : photographes de tous âges, amateurs et professionnels, réunis par le respect de la nature et conscients de la beauté fragile de toute espèce qui partage avec nous la planète bleue.

Retrouvez tous les participants sur le site : www.festiphoto-montier.org

Lucile DAPREMONT



Grenouilles rousses de Michel Loup.

ACTUALITÉS DU PARC

RENOUVELLEMENT DU LABEL PARC

La commission d'enquête publique à l'issue de quatre semaines de consultation, a rendu ses conclusions.

Le rapport a été jugé de qualité et bien structuré, le projet de charte adapté et fédérateur.

Parmi les recommandations faites, nous avons noté celle d'une application stricte de l'article 49 concernant les centres de déchets, ou du respect de l'article 30 relatif à l'urbanisation, celle de considérer que les villages éloignés des lacs peuvent aussi être mis en valeur, celle d'améliorer les conditions d'échanges avec les habitants et les territoires, celle d'un soutien accru à la publication L'Escarboucle des Amis du Parc.

La commission a donc rendu un avis favorable au projet de révision de la charte, en concluant : « **le développement durable est une croissance économique qui répond aux besoins des populations sans compromettre la capacité des générations de répondre aux leurs** ».

Nous ne pouvons qu'être très satisfaits de ces conclusions dont nous tenons l'ensemble à disposition de nos adhérents.

Le comité syndical s'est réuni le 9 décembre dernier et a approuvé le projet de charte, le plan de Parc à l'unanimité.

La dissension Région – Département concernant les statuts n'a pas été réglée. La Région n'ayant pas obtenu la parité souhaitée (comme c'est le cas dans les autres Parcs naturels régionaux) n'apportera pas la part de financements supplémentaires prévue.

La position des amis du Parc a été redite, elle est conforme à celle affirmée depuis de nombreuses années.

L'association souhaitait :

- qu'il y ait égalité des sièges au comité syndical entre la Région et le Département (quelle que soit leur appartenance politique) parce qu'un Parc est un territoire où il ne devrait pas y avoir d'enjeux de pouvoir, parce que cette situation d'égalité est celle des autres Parcs naturels régionaux de France, parce qu'on y défend des valeurs de préservation, de développement et de mise en valeur, d'accueil et d'éducation qui devraient être celles de ces deux collectivités.

- que les communes y soient également représentées à parité pour une meilleure implication et une meilleure appropriation des projets menés sur leur territoire.

Les statuts présentés par le Parc et le Département ont été adoptés. Les représentations devraient donc être :

Collège des conseillers régionaux : 30 pour cent

Collège des conseillers départementaux : 38 pour cent

Collège des communes : 22 pour cent

Collège des villes portes : 10 pour cent

La prochaine étape est maintenant la consultation des communes.

HOMMAGE

UN AMI NOUS A QUITTÉS

Le 10 octobre dernier, à la veille de ses 80 ans, Jean DARVOGNE s'en est allé, laissant un grand vide tant il était présent dans les nombreux domaines où il avait choisi de s'engager. En dernier lieu et avec quelle ardeur, il avait entrepris de participer à la sauvegarde du patrimoine industriel qui a fait la renommée de Vendevre aux siècles derniers et dont la sainerie fut le fleuron. C'est notamment grâce à lui qu'ont pu être réédités les ouvrages de l'Abbé DURAND consacrés à la fabrication des statues saintsulpiciennes sous le titre « Le paradis d'un homme créatif », titre que Jean DARVOGNE aurait pu légitimement revendiquer pour lui-même.

L'une de ses plus grandes satisfactions aura été, grâce à l'action de l'association « l'Argillère du Thoais-ArTho » qu'il a créée en 2005, de faire inscrire dans la nouvelle Charte du Parc de la Forêt d'Orient « la mise en valeur du travail de l'argile en associant la céramique, les forges et le machinisme agricole à la présentation des statues inscrites à l'ISMH, propriété du Département de l'Aube ». L'établissement à créer, pour lequel Jean DARVOGNE fit réaliser une pré-étude remarquable, devra, dit la nouvelle Charte, « être à la fois, conservatoire, miroir du passé et éducateur, outil de formation ».

Au sein de l'Association des Amis du Parc dont il fut administrateur, il a co-fondé sa revue trimestrielle L'Escarboucle dont il a assuré la direction et la gestion pendant de nombreuses années ; il a aussi assumé la responsabilité de nombreux éditoriaux qui à l'époque firent débats d'ailleurs toujours constructifs.

C'est aussi lui qui créa de toute pièce le « Petit Marché de la Forêt d'Orient » dont il fut le premier président, poste qu'il occupa pendant plusieurs années, recherchant de nouveaux producteurs et modernisant leurs étals.

Sa profession le conduisit à faire profiter le Parc de ses compétences. On se souvient que son premier contact avec cette institution fut l'organisation de la grande exposition sur les meubles de la vallée de l'Aube qui eut lieu à la Maison du parc en 1982, lieu qu'il n'a plus quitté depuis. Actif promoteur de la filière bois dans le périmètre du Parc, il participa à la dernière journée du Bois à Dosches.

Converti à la protection de la nature dès que ses obligations professionnelles lui rendirent la plénitude de son temps, il en consacra une grande partie au Conservatoire du Patrimoine naturel de Champagne Ardenne où sa compétence contribua à l'organisation et au développement de cette institution

dont il fut administrateur jusqu'à l'année dernière. Il siégea plusieurs années au sein du Conseil économique et social de Champagne Ardenne, région qu'il n'a pas quittée puisqu'il avait toujours des responsabilités au sein de l'Association régionale de certification forestière.

Constatons que les œuvres qu'il a créées sont toujours vivantes : L'Escarboucle dont certain directeur de Parc ne voyait pas paraître son numéro 3, en est à son numéro 73. Quant au « Petit marché de la Forêt d'Orient », il est aussi dynamique qu'à ses premiers jours, avec plus de producteurs et participant activement à des manifestations commerciales de plus en plus importantes.



Premier numéro de L'Escarboucle

Le Parc naturel régional, Vendevre et sa région, la Champagne Ardenne ont perdu un acteur efficace dont les œuvres perdurent car Jean DARVOGNE était un responsable associatif compétent, intègre et infatigable. Pour ses amis et partenaires, il restera un exemple qui servira de référence pour guider leur action.

Jacques Loiseau

LES GROUPES DE TRAVAIL DE LA COMMISSION ENVIRONNEMENT

Quatre groupes de travail ont été créés au sein de la commission, ils se sont réunis dernièrement.

Groupe Agriculture - Responsable/ H. Denormandie

L'élevage représente une forme d'exploitation spécifique qu'il est nécessaire de sauvegarder car il participe au maintien des paysages de bocage et de prairie. Il sert d'habitat favorable à la faune et à la flore, et joue également un rôle pour la préservation de la ressource en eau (voir *Escarboucle* n° 70). Le dernier bilan de mise en œuvre des mesures agri-environnementales sur la Zone de protection spéciale (ZPS) fait apparaître un chiffre inférieur aux prévisions sur les 650 hectares prévus, seuls 185 hectares ont été contractualisés.

Ce fort décalage peut s'expliquer par une surévaluation des besoins de départ par rapport à la surface concernée et également par des contraintes liées au cahier des charges pour les agriculteurs. Le contexte économique est difficile pour les éleveurs en raison de la crise sanitaire liée à la fièvre catarrhale et à la forte hausse des prix de l'alimentation du bétail. Les cours des céréales élevés incitent au retournement de parcelle en herbe, en jachères suite à la suppression de l'obligation de gel; les éleveurs qui arrêtent leur activité, tout ceci a fortement freiné la contractualisation.

Néanmoins, même si les objectifs n'ont pas été atteints, l'année 2008 a permis de recenser les éleveurs, de commencer la sensibilisation et l'évaluation. Ceci doit amener à réfléchir à un nouveau projet de contrat pour 2009.

Plusieurs propositions d'évolutions pour 2009 ont été formulées, notamment la recherche de solutions d'agrandissement du territoire ZPS et la recherche de nouveau projet de contrat MAET. Pour la biodiversité, les mesures mares, arbres isolés, boisement des haies, alignement d'arbres sont à examiner. L'ensemble de ces modifications doit être discuté en groupe de travail et testé auprès des agriculteurs rencontrés cette année.

Ces mesures sont pour le moment uniquement destinées aux zones protégées (ZPS) mais le Parc souhaite les élargir à l'ensemble du territoire pour le maintien des prairies et le soutien à l'élevage.

Albert WIECZOREK

Groupe Eau - Responsable: D. Dutheil

« Le Parc a une réelle volonté de considérer l'eau comme un enjeu fort » selon M. Tournebize. Des interventions diverses, il ressortait à la fois la nécessité de règles législatives renforcées et l'intérêt de l'information et de la sensibilisation. M. Dutheil, Président du groupe « Eau » insistait sur le besoin d'une « communication réfléchie » sur les sites naturels du Parc afin d'éviter la dégradation de milieux sensibles.

L'amélioration de la qualité de l'eau et la restauration des milieux aquatiques est également à l'ordre du jour avec le projet de création d'un Syndicat « Barse amont ». Objectif : travailler à l'échelle du bassin versant avec les autres syndicats existants.

Le groupe de travail a insisté sur la nécessité d'une concertation entre les différentes structures gestionnaires et proposé l'établissement d'un diagnostic environnemental préalable pouvant constituer une base de travail pour hiérarchiser les actions à mener. D'ores et déjà, des négociations sont menées avec des exploitants agricoles volontaires en ce qui concerne les MAE sur les prairies du périmètre de la ZPS.

G.L.B.



Paysage de saison par Pierre Garraud

Groupe Forêt - Responsable: J. Dissard

L'ensemble des interventions a fait ressortir la nécessité d'une communication simple et d'explications sur la gestion forestière en direction des propriétaires, des gestionnaires et du public car une grande méconnaissance de ce milieu subsiste.

L'importance et la protection du milieu forestier pour la faune sauvage ont également été abordées. Des actions de partenariat entre le Parc et les propriétaires seront mises en place notamment dans le cadre de la création d'une route forestière en site biologique sur le secteur La Loge-Vendeuvre-Champ-sur-Barse.

Le groupe de travail a confirmé la poursuite et l'amélioration de l'information sur ces sujets grâce aux actions de partenariat entre le Parc et les propriétaires, par l'intermédiaire des revues telles que « Territoire d'Orient » et la future Charte Forestière de Territoire.

A.T.

Groupe Environnement et Tourisme Responsable : A. Spilmann

Les actions/réflexions suivantes ont été envisagées par le groupe :

La résorption des points noirs du Parc (pneus, ferailles..) :

- Une opération « pneus », associant forestiers, agriculteurs, randonneurs, communes, SIEDMTO, entreprise de recyclage, est envisagée pour 2009. D'autres types de dépôts seront également à résorber.

- La mise en place du tri sélectif sur les plages (et équipements collectifs) à l'attention des touristes.

- Un entretien des espaces verts urbains plus respectueux de l'environnement. Une formation du personnel d'entretien des structures telles que ONF, IIBRBS, SLA, Parc ainsi que des agents communaux sera proposée. Un fleurissement des communes plus naturel pourrait également être conseillé ainsi qu'un entretien des haies raisonné.

- L'entretien des chemins de randonnée, mis à mal par le débardage (professionnel ou privé) en forêt. Les droits et obligations des propriétaires seront rappelés. Une meilleure information des élus et entreprises s'avère nécessaire. Un état des lieux pourrait être envisagé.

La nécessité d'une information dès l'amont des projets à impacts environnementaux sur le Parc; la multiplication des projets éoliens; la candidature d'une commune du Parc à l'accueil d'un centre d'enfouissement de déchets radioactifs; la mise en place d'une signalétique routière informative et éducative, ont également été évoqués.

A.S.

ANIMATIONS

THÉÂTRE

Le 15 novembre dernier l'association organisait une soirée théâtre à la salle des fêtes de Bouranton en collaboration avec la mairie. Émotion et humour étaient au rendez-vous de cette soirée où les spectateurs ont assisté à la représentation de *Comme en 14* donnée par la troupe Les Elles de Reims.

Des femmes au chevet de soldats blessés dans un hôpital militaire le 24 décembre. On célèbre Noël, avec l'espoir que tout redeviendra comme en 14, avant la guerre, mais aussi avec le désespoir des mauvaises nouvelles qui arrivent du front et touchent chacune d'elles. Une leçon de vie de cette infirmière, cette mère, cette fiancée qui gardent espoir et joie face à la douleur et aux horreurs de la guerre.

Le caractère bien trempé, l'audace, l'amour de chacune d'elle offrent un spectacle touchant et profond. Sans jamais tomber dans le drame ni dans le burlesque, on passe du rire aux larmes, on chante, on est touchés par le courage de ces femmes.

Une pièce qui ne nous a pas laissés indifférents.



Les Elles

31^{ÈME} BREVET PÉDESTRE DU PARC
DIMANCHE 22 MARS 2009
DÉPART PLACE GÉNÉRAL COT
 (DEVANT LA SALLE DES FÊTES)
MONTIÉRAMÉY

Horaires des départs
 7 km : de 9h00 à 14h30
 15 km : de 9h00 à 11h30
 23 km : de 9h00 à 10h30

3 CIRCUITS AU CHOIX

Tarif : 4 € / Réduit : 3 € / Gratuit - de 12 ans / 7 km : 2 €

Informations : Amis du Parc
 ☎ 03 25 41 07 83
 @ aap.pnrfo@wanadoo.fr
 http://amisdupnrfo.free.fr

CHAMPAGNE ARDENNE

CINÉMA À MONTIÉRAMÉY

Mardi 20 janvier à 20h30
Coluche, l'histoire d'un mec

Adultes : 6 € / Enfants : 3.50 €

CONCERT

Près de 140 personnes étaient présentes à l'Eglise de Dosches, le 7 décembre dernier, pour le concert de chants de Noël donné par l'ensemble vocal "Sanctus" dirigé par Francis Boivin, en présence de M^{me} Evelyne Perrot, Maire de Dosches et de M. Dominique Voix, Conseiller général du canton de Piney.



L'ensemble Sanctus

J'ADHÈRE À L'ASSOCIATION LES AMIS DU PARC JE M'ABONNE À L'ESCARBOUCLE (à découper ou à recopier)

FICHE D'ADHÉSION 2009

Nom _____ Prénom _____

Adresse _____

Code postal _____ Localité _____

Téléphone _____ E-mail _____

Adhésion individuelle : 14 €

Abonnement Escarboucle seul : 14 €

Adhésion individuelle + abonnement : 21 €

Adhésion famille + Abonnement : 30 €

Le chèque est à libeller à l'ordre de : "l'Association des Amis du Parc"

et à envoyer à l'adresse : Mairie de Dosches - 4 rue du Grand Cernay - 10220 DOSCHES

Tél. 03 25 41 07 83 - E-mail : aap.pnrfo@wanadoo.fr - Site : http://amisdupnrfo.free.fr

RANDONNÉES

Samedi 10 janvier

**Un autre regard sur la plaine :
 randonnée autour
 de Maizière-les-Brienne**

Rv à 13h30 Place de l'église
 à Maizière-les-Brienne

Adhérents : gratuit / non adhérents : 2 €

Samedi 14 février

**Autour de Montmartin, organisé
 par le Club Trait d'Union de
 Vendeuvre**

Rv à 13h30 à la mairie de Montmartin

Dimanche 22 mars

**31^{ÈME} Brevet Pédestre du Parc,
 7, 15 et 23 km**

RV à partir de 9h place du Général Cot
 (salle des fêtes) à Montiéramey

Adultes : 4 € / Etudiants, licenciés FFRP
 et Amis du Parc : 3 €

Parcours 7km : 2 €

Gratuit pour les moins de 12 ans

SORTIES

Vendredi 27 mars

**Sortie découverte des amphibiens
 dans le bois du Jard**

RV 18h30

Place de la mairie à Brienne le Château

Réservation obligatoire,
 prévoir des bottes et une tenue adaptée.



L'ESCARBOUCLE. Périodique édité par l'Association des Amis du Parc naturel régional de la Forêt d'Orient
 Maison du Parc - 10220 PINEY

Directeur : Gérard Le Berre

Comité de rédaction : A. Spilmann, Y. Peuch, M. Louis, G. Vautrin, A. Wiczorek, A. JeanPierre, MP Framery, JP Voulminot, G. Labille, A. Thomas.

Crédit photographique : Association des Amis du Parc et PNRFO

Commission paritaire 0108 G 87749 - juin 2007 - ISSN 0999-4998

D'après une maquette de C. DAGUERRE & N. JUNCK sur les presses de l'Imprimerie NÉMONT S.A.

Z.I. RUE DE L'EUROPE - 10200 BAR SUR AUBE

Imprimé sur papier recyclé 100 %.

Conservation en archives de 200 ans.

Toute reproduction, même partielle d'articles est interdite sans autorisation.

© L'ESCARBOUCLE - PINEY - 2005

Marque déposée.

